

Téléphone 03 21 50 05 00
Répondeur/Télécopie 03 21 07 46 07
E-mail : mairie@torteqesne.fr
Site internet : www.torteqesne.fr



DELIBERATION N° 4048/2021

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TORTEQUESNE

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à 18 h, le Conseil municipal de Torteqesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de :

MM. MARTEAUX Fabrice et DOMONT Xavier

Mme RENARD Marie Pierre a été nommée secrétaire de séance

Objet : Avis du Conseil Municipal sur l'autorisation d'exploiter le parc éolien de la Sensée sur le territoire des Communes de Dury, Etaing et Récourt par la Société Eolis les Muriers

M. Le Maire informe le Conseil que la Préfecture du Pas de Calais a ouvert par arrêté en date du 19 mars 2021 une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de la Sensée sur le territoire des communes de Dury, Etaing et Récourt présentée par la Société Eolis les Muriers SAS et qu'elle souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal.

Il fait part également des remarques émises par la Mission régionale d'autorité Environnementale de la Région des Hauts de France qui souligne qu'aucun photomontage n'a été réalisé depuis Torteqesne ce qui ne permet pas d'apprécier véritablement l'impact du projet sur le village et notamment les phénomènes d'écrasements potentiels compte tenu de la proximité des éoliennes.

L'analyse du collectif ASPECT Val de sensée confirme ces remarques en affirmant que le parc Eolien serait bien visible dans l'environnement et le cadre de vie quotidien en particulier depuis ces points de vue où aucun photomontage n'a été réalisé par le bureau d'études :

- Depuis les maisons situées au nord-est du village sur les hauteurs,
- Depuis les maisons situées au sud du village tournées vers le parc éolien,
- A la sortie de Torteqesne au panneau d'entrée dans Lécluse
- A la sortie Ouest vers Saily,
- Depuis la D43 de Torteqesne vers Saily le parc éolien est également très visible sur la droite à l'horizon, certaines éoliennes étant parfois tronquées par la végétation,
- Depuis le circuit de randonnée Le Mont Hulin, le parc éolien est bien visible de Bellonne à Torteqesne et de Torteqesne au Mont Hulin.

Considérant les impacts sur les paysages,
Considérant les impacts écologiques,

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID : 062-216208256-20210409-DELIB4048-DE

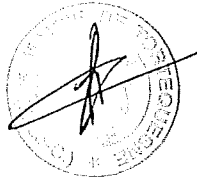
Considérant l'absence de mesures acoustiques réalisées en période
Considérant les risques géologiques et hydrogéologiques,
Considérant la dévaluation immobilière que cela entrainera,
Considérant les impacts sur la santé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis défavorable à l'implantation du parc éolien sur les communes de Dury, Etaing et Récourt.

Certifiée exécutoire par sa publication
et son envoi en préfecture le 16/04/2021

Le Maire
JP. PONT



Pour extrait conforme

Le Maire
JP. PONT

